

## Pendant combien de temps l'administration peut-elle rectifier le montant des impôts ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 02/07/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 02/07/2019

Voilà une question qui revient régulièrement : jusqu'à quand l'administration est-elle autorisée à envoyer une proposition de rectifications fiscales ? En réalité, cela va dépendre de la nature même de l'impôt. Faisons le point sur ce sujet.

### Elle doit agir avant l'expiration d'un certain délai

**Qu'appelle-t-on le « délai de reprise » ?** Il s'agit du délai pendant lequel l'administration est en droit de réparer les omissions, insuffisances ou erreurs commises dans l'établissement de l'impôt (on parle aussi de « délai de prescription »). En clair, il s'agit du délai pendant lequel l'administration peut notifier des redressements fiscaux : passé ce délai, elle ne peut plus rectifier le montant de l'impôt dû par vous ou par l'entreprise.

**A ne pas confondre...**

{ABONNEZ-VOUS}

### Un délai variable selon les impôts et taxes

**En matière d'impôt sur les bénéfices.** L'administration doit agir (si elle entend rectifier vos bases d'impositions) avant le 31 décembre de la 3ème année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due.

**Exemple...**

{ABONNEZ-VOUS}